



## Commission de Surveillance des Opérations Electorales SAISON 2024/2025

### PROCÈS-VERBAL N°3

---

**Réunion par voie électronique du : VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024**

---

**Président :** M. Didier DOMAT

**Participant(e)s :** Mme Christiane CAU, MM. Mustapha LARBAOUI, Jean-Marc DENIS (en visioconférence), Samuel URGEN, Alain PROVIDENTI, Jean-Claude DEROZIER

**Assistants Administratifs :** Mme Sophie GERMAIN, M. Olivier BIRON

---

Il est préalablement rappelé que la réunion de ce jour a pour objet :

- D'examiner la recevabilité des candidatures reçues dans le cadre de l'élection de la délégation francilienne amenée à siéger aux Assemblées Générales de la F.F.F. pour la mandature 2024/2028 au titre des Présidents de District et de leur suppléant ;
- D'apporter, par voie de circulaire, un certain nombre de précisions, et/ou effectuer un rappel de certaines règles et ce dans un souci de clarté et de bon déroulement du processus électoral lors de l'Assemblée Générale du 05 octobre 2024.

## **I. Election des membres de la délégation de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football représentant les clubs à statut amateur aux Assemblées de la F.F.F. - Mandature 2024/2028- Candidatures au titre des Présidents titulaires et suppléants de District**

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article 11 des Statuts de la F.F.F.

[...]

« Tous les 4 ans et sur la même durée que le mandat du Comité de Direction de la Ligue régionale, les représentants des clubs se réunissent dans le cadre de l'Assemblée générale de la Ligue régionale afin d'élire la délégation mentionnée à l'article 10 des présents Statuts représentant les clubs à statut amateur de leur Ligue appelée à siéger à l'Assemblée Fédérale.

Par exception, le délégué (ou son suppléant) par tranche de 50 000 licences est élu pour un mandat d'une saison. »

Et qu'en vertu de l'article 10 des Statuts de la F.F.F., sont candidats à cette élection :

[...]

« - le Président de la Ligue régionale, ou son suppléant (membre du Bureau de la Ligue) ;

- le Président Délégué de la Ligue régionale, ou son suppléant (membre du Bureau de la Ligue), uniquement pour les Ligues de 50 000 licences ou plus ;

- le Président de chaque District, ou son suppléant (membre du Bureau du District) ;

- un délégué (ou son suppléant) par tranche de 50 000 licences ;

- un délégué (ou son suppléant) des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres »

[...]

La Ligue a reçu à ce jour six déclarations de candidatures en qualité de Présidents titulaires et suppléants de District :

- Monsieur Philippe SURMON (titulaire) et Monsieur Francis MARTIN (suppléant) / District 75 - Candidature RAR envoyée le 14 août 2024
- Monsieur Philippe COLLOT (titulaire) et Monsieur Jean-Marie RENAUD (suppléant) / District 77 - Candidature RAR envoyée le 2 septembre 2024
- Monsieur Brice PARINET LE TELLIER (titulaire) et Monsieur Pierre GUILLEBAUX (suppléant) / District 78 - Candidature RAR envoyée le 26 juillet 2024
- Monsieur Claude DEVILLE CAVELLIN (titulaire) et Monsieur Christian FORNARELLI (suppléant) / District 91 - Candidature RAR envoyée le 5 septembre 2024
- Monsieur François CHARRASSE (titulaire) et Monsieur Gérard DELORME (suppléant) / District 92 - Candidature RAR envoyée le 14 août 2024
- Monsieur Claude DELFORGE (titulaire) et Monsieur José DIAZ (suppléant) / District 95 - Candidature RAR envoyée le 14 août 2024

L'ensemble des candidatures a été envoyé dans le respect des dispositions prévues à l'article 10.1 des Statuts de la Ligue, soit 30 jours au moins avant la date de l'élection ; la date butoir d'envoi des candidatures ayant ainsi été fixée au 5 septembre 2024 (cachet de la Poste faisant foi).

La Commission procède à la vérification du respect des conditions générales d'éligibilité pour l'ensemble des candidatures déclarées susmentionnées.

Concernant l'obligation d'avoir 18 ans au moment de la candidature, il est procédé à une vérification via FOOT2000 de l'état civil des candidats. La Commission constate que l'ensemble des candidats sont majeurs à ce jour.

Concernant les inéligibilités dues à des peines prononcées par les autorités judiciaires, aucun élément ne permet à ce jour à la Commission d'établir une quelconque incompatibilité. La Commission a vérifié l'ensemble des déclarations de non-condamnation figurant sur les formulaires de candidature.

Concernant les sanctions spécifiques au football, il est procédé à une vérification sur FOOT2000 qu'aucun des candidats n'a fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif, et n'est sous le coup d'une suspension de toutes fonctions officielles.

Concernant l'obligation de détenir une licence depuis plus de six mois, la Commission constate à partir du logiciel FOOT2000 que tous les candidats sont titulaires d'une licence depuis plus de six mois.

Concernant l'obligation d'être membre du Bureau du District pour le suppléant du Président de District, la Commission constate que :

- Monsieur Francis MARTIN (District 75) est membre du Bureau du District en sa qualité de Trésorier
- Monsieur Jean-Marie RENAUD (District 77) est membre du Bureau du District en sa qualité de Président Délégué
- Monsieur Pierre GUILLEBAUX (District 78) est membre du Bureau du District en sa qualité de Vice-président Délégué
- Monsieur Christian FORNARELLI (District 91) est membre du Bureau du District en sa qualité de Président délégué
- Monsieur Gérard DELORME (District 92) est membre du Bureau du District en sa qualité de Vice-président délégué
- Monsieur José DIAZ (District 95) est membre du Bureau du District en sa qualité de Secrétaire Général

**Dès lors, la Commission confirme le respect de l'ensemble des conditions générales et particulières d'éligibilité pour l'ensemble des candidats.**

**En conséquence, et au regard de ce qui précède, la Commission déclare recevables les candidatures de :**

- Monsieur Philippe SURMON (titulaire) et Monsieur Francis MARTIN (suppléant)
- Monsieur Philippe COLLOT (titulaire) et Monsieur Jean-Marie RENAUD (suppléant)
- Monsieur Brice PARINET LE TELLIER (titulaire) et Monsieur Pierre GUILLEBAUX
- Monsieur Claude DEVILLE CAVELLIN (titulaire) et Monsieur Christian FORNARELLI (suppléant)
- Monsieur François CHARRASSE (titulaire) et Monsieur Gérard DELORME (suppléant)
- Monsieur Claude DELFORGE (titulaire) et Monsieur José DIAZ (suppléant)

## **II. Précisions et rappel quant aux modalités de bon déroulement du processus électoral**

Cf. circulaire annexée à la présente.

**Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales  
Didier DOMAT**

